#### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LÉRY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 3 février 2022 par vidéoconférence en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger

Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge

M. le conseiller Éric Pinard

M. le conseiller Daniel Proulx

Mme la conseillère Liette Lamarre

M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle

Est également présent : M. Daniel Carrier, directeur général et secrétaire-trésorier par

intérim

#### **OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures 34.

#### 2022-02-015 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **2.0** Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024
- 3.0 Période de questions sur le budget déposé
- 4.0 Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

#### **QUE la Ville de Léry :**

Accepte tel quel l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

#### 2022-02-016

# ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PTI) POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 474 de la *Loi sur les cités et* 

villes (RLRQ, chapitre C-19);

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de la Ville de Léry prévoit des recettes

égales aux dépenses, au montant de 4 911 151 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger Appuyé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge

## QUE:

- ➤ Le budget de l'année financière 2022 soit accepté tel que présenté aux documents budgétaires joints à la présente ;
- ➤ Le document explicatif du budget 2022 soit publié dans un bulletin spécial qui sera diffusé avec le compte de taxes.

Adoptée à l'unanimité

# 2022-02-017 <u>ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PTI) POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024</u>

**CONSIDÉRANT** les dispositions contenues à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Léry prévoit un programme

des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-

2024, le tout réparti comme suit :

# PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ANNÉES 2022-2023-2024

TITRE	<b>2022</b> (000 \$)	<b>2023</b> (000 \$)	<b>2024</b> (000 \$)	<b>TOTAL</b> (000 \$)
Projet égout et aqueduc – Phase II	5 000	17 500	17 500	40 000
Rehaussement capacité étangs aérés	500	0	0	500
Voirie – Amélioration et pavage de r	ues 50	50	50	150
Service incendie – Accessoires	20	20	20	60
Améliorations – Hôtel de ville	15	15	15	45
Améliorations – Parcs	15	15	15	45
TOTAL	5 600 \$	17 600 \$	17 600 \$	40 800 \$

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger Appuyé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge

#### QUE:

> Le programme triennal des dépenses en immobilisations 2022-2023-2024 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

# **2022-02-018 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger, appuyé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge, que la présente séance soit et est levée ; il est 19 heures 58.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM